



## PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

### DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT EN PAYS DE LA LOIRE

Service ressources naturelles et paysages

Division eau et ressources minérales

Nos réf : SRNP/DERM/RM NB 13-598

Affaire suivie par Roland MATRAT

☎ 02.72 74 76 17

☎ 02.72 74 75 79

[roland.matrat@developpement-durable.gouv.fr](mailto:roland.matrat@developpement-durable.gouv.fr)

### ARRÊTÉ 2013/DREAL/n°

### Relatif au plan de gestion 2014-2019 des poissons migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise

#### LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

#### Officier de la Légion d'Honneur Commandeur dans l'Ordre National du Mérite

**VU** le livre IX du code rural et de la pêche maritime ;

**VU** les articles L.436-11 et R 436-44 à R 436-68 du code de l'environnement ;

**VU** le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié, pris pour l'application du titre II et du titre IV du livre IX du code rural et de la pêche maritime

**VU** le décret n° 90-618 du 11 juillet 1990 modifié relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** l'avis du COGEPOMI du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise en date du 25 octobre 2013 ;

**SUR** proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;

## ARRÊTE

Article 1 : Plan de gestion des poissons migrateurs

Le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise 2014-2019 est approuvé.

Article 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Nantes, le

Christian GALLIARD de LAVERNÉE